CHANGEMENT DE PRÉNOM

Majeur

(Dépôt du dossier)

Cette démarche se réalise uniquement sur rendez-vous. Un dossier incomplet pourra entraîner le report du rendez-vous.

PIÈCES À FOURNIR POUR LE DÉPÔT

Merci de vous munir des originaux et des copies :

- Télécharger et imprimer le formulaire de demande Cerfa

- Copie intégrale de l'acte de naissance (- 3 mois)

- Copies intégrales (- 3 mois) de tous les actes impactés : acte de naissance de l'époux(se), partenaire, enfant, acte de mariage)

- Livret de famille (si l'intéressé en possède un)

- Pièce d'identité en cours de validité

- Justificatif de domicile au nom du demandeur (-3 mois) : facture de téléphone fixe, facture d'électricité, facture d'eau, facture de gaz, etc.

  - *Personne hébergée :* - justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
    - attestation d'hébergement
    - pièce d'identité de l'hébergeant

- Tous documents qui serviront à attester de l'intérêt légitime du changement de prénom sollicité : (diplômes, certificat de scolarité, contrat de travail, factures, bulletins de salaire etc)

- Attestation sur l'honneur de proches indiquant le prénom utilisé par le demandeur + pièce d'identité

ATTENTION

L'Officier de l'État Civil est chargé d'apprécier si la demande de modification, suppression ou adjonction de prénom(s) est conforme à l'intérêt légitime de la personne concernée. La demande de changement de prénom pour simple convenance personnelle ne pourra pas être retenue.